

**1. Interpellation déposée par Monsieur Lakhloufi relative au dispositif ramadan.**

**Interpellatie ingediend door Mijnheer Lakhloufi betreffende het Ramadan dispositief.**

**2. Interpellation déposée par Monsieur Ikazban concernant les heures d'ouverture des commerces durant la période du mois de Ramadan.**

**Interpellatie ingediend door de Heer Ikazban betreffende de openingsuren van de handelszaken tijdens de ramadanmaand.**

---

**M. le Président :**

Je propose que l'on joigne l'interpellation de Monsieur Jamal Ikazban à l'interpellation déposée par Monsieur Lakhloufi qui sont toutes deux relatives au ramadan.

Je donne la parole à Monsieur Lakhloufi.

**M. Lakhloufi :**

Merci Monsieur le Président.

Les problèmes de circulation engendrés par l'affluence des personnes réalisant leurs achats peu avant la rupture du jeûne principalement dans le centre de la Commune constituent un point de tension et ont nécessité que la Commune mette en place un dispositif spécifique durant cette période afin de régler une partie du problème. Contrairement aux années précédentes, un nouvel élément doit rentrer en ligne de compte, l'application stricte du règlement attendant aux heures de fermeture hebdomadaire des commerces.

Cette année, l'heure de rupture du jeûne tournera autour de 22 heures, c'est-à-dire largement au-delà de l'heure de fermeture des commerces de jour. L'application stricte des heures de fermeture des commerces risque d'exacerber certaines tensions. Il est donc impératif d'intégrer cette nouvelle donne, l'application stricte donc dans le dispositif ramadan, qui jusqu'ici n'en tenait pas compte pour deux raisons : première raison, ce règlement n'était pas appliqué et deuxième raison, le mois de ramadan étant déterminé sur base du calendrier lunaire, il est évolutif d'une année à l'autre et donc les heures de rupture du jeûne le sont également.

Ma question est de savoir si le Collège prévoit d'intégrer cette donne dans le dispositif ramadan, c'est-à-dire de ne pas appliquer le règlement de fermeture des commerces de jour pendant cette période. Pour renseigner le public, assurer la fluidité du trafic automobile et veiller à la quiétude dans les rues, les policiers de la zone de Bruxelles-Ouest travaillent depuis quelques années déjà en partenariat avec les gardiens de la paix et des animateurs de la cellule de lutte contre l'exclusion sociale qui seront présents quotidiennement sur le terrain. Concrètement, comment se déroule ce partenariat, existe-t-il un centre de coordination et de concertation, dans l'affirmative, de qui est-il composé ?

**M. le Président :**

Merci Monsieur Lakhloufi.

Je donne la parole à Monsieur Ikazban.

**M. Ikazban :**

Merci Monsieur le Président.

Madame la Bourgmestre, l'occasion m'est donnée de vous souhaiter un bon mois de ramadan, ainsi qu'à Mesdames et Messieurs les Echevins et Conseillers communaux. A l'approche du début du mois de ramadan, et considérant l'impact socio-économique indéniable qu'il a sur la Commune, j'aimerais savoir si des mesures spécifiques seront prises durant cette période. Lors de mon interpellation au sujet de l'interdiction d'ouverture des commerces après 20 heures, il y a déjà un an, et des éventuelles dérogations, Monsieur El Khannouss avait déclaré que d'une part, malgré l'existence de dérogations, elles ne pouvaient être appliquées à la période durant laquelle se déroule le ramadan, et que d'autre part, étant donné que la gestion particulière que nécessite un tel afflux de clients et de personnes pour les commerçants durant cette période, dans le souci de faciliter ces flux, une grande tolérance serait appliquée. Je reprends évidemment ce qui se trouve dans les procès-verbaux.

Permettez-moi de revenir là-dessus et de vous demander ce que vous entendez concrètement par une plus grande tolérance, et dans de ce souci de plus grande tolérance, quel dispositif reste prévu ? Y a-t-il des mesures spécifiques et en quels termes ? À quoi peut s'attendre le commerçant en matière d'horaires et en matière d'accès notamment ? Si des mesures sont prévues, les commerçants en ont-ils été avisés, depuis quand et par quel billet ?

Je vous remercie.

**M. le Président :**

Je donne la parole à Monsieur Ait Jeddig.

**M. Ait Jeddig :**

Je vais peut-être vous étonner, mais j'aimerais bien que les commerçants ferment plus tôt, car il me semble que 20 heures, c'est une bonne heure. Pour moi, le mois de ramadan est un mois de tranquillité et de quiétude et j'aimerais bien que ces commerçants puissent utiliser ces soirées-là avec leur famille et puissent passer un bon moment de rupture de jeûne. Parce que c'est ce qui leur manque, ils sont souvent dans leur commerce jusqu'à des heures très tardives et comme ils ouvrent déjà assez tôt dans la journée, je préférerais que nos musulmans jeûneurs répartissent leurs achats tout au long de la journée. Ça résoudrait en partie les problèmes de trafic et de stress qui ont lieu en fin d'après-midi et en début de soirée et souvent, on a même parfois des conflits et je trouve que ce n'est pas acceptable. En tant que Conseiller communal, je souhaiterais que nos musulmans et nos citoyens en général puissent répartir leurs achats tout au long de la journée et qu'ils respectent les horaires. C'est un mois de ressourcement, de tranquillité, de quiétude, de sagesse, de respect du voisinage, de respect du bien vivre ensemble et je recommanderais par la même occasion à nos jeunes aussi, de ne pas traîner tard le soir et de respecter le sommeil des gens. Je voudrais qu'ils utilisent ce mois de ramadan pour revenir à eux-mêmes et se poser des questions quant à leur attitude en général et à leur comportement par rapport aux autres citoyens.

Merci de m'avoir donné la parole Monsieur le Président.

**M. le Président :**

Je donne la parole à Monsieur l'Echevin El Khannouss.

## **M. l'Echevin El Khannouss :**

Je vais faire une réponse globale par rapport aux deux interpellations.

Comme chaque année à la même période, l'Echevin en charge de l'Economie est interpellé par rapport au dispositif. Effectivement l'année dernière, j'ai donné une réponse complète qui sera la même cette année-ci par rapport au dispositif que le Collège met en place. C'est évidemment un dispositif général qui prend en compte la problématique de la mobilité dans la Commune, mais aussi les questions liées aux flux des personnes et bien évidemment, celles des commerces est aussi une préoccupation.

Je voudrais rappeler que l'heure d'ouverture et de fermeture des magasins, mais aussi le jour de congé, est une législation fédérale et que la Commune n'a évidemment pas grand-chose à dire, si ce n'est adopter une certaine politique par rapport à la gestion de l'ordre public, mais aussi la gestion du fonctionnement de la Commune qui de manière générale, est liée ici à cette période très particulière que sont les moments de fête. Je rappelle que la Commune prend aussi des dispositions lors des fêtes de fin d'année comme d'autres Communes du royaume et évidemment pour cette période très particulière qu'est celle du ramadan, par rapport aux ouvertures et aux heures de fermeture des commerces, et surtout par rapport à cette législation sur laquelle nous n'avons aucune emprise. Je rappelle la loi du 10 novembre 2006 qui dans son chapitre deux et son article six prévoit que les commerces doivent fermer à huit heures et qu'ils ont droit à un jour de fermeture par semaine. Par rapport à cette législation, la seule chose que nous pouvons faire évidemment, c'est de pouvoir communiquer les possibilités qui existent de par cette législation, parce qu'on constate qu'au niveau des commerçants, il y a un grand déficit d'information et que le Collège et la Bourgmestre ayant la responsabilité de la sécurité d'une manière générale, prennent des mesures pour pouvoir permettre, vu le flux de citoyens qui vont en augmentant durant cette période, de faire en sorte que les choses se déroulent au mieux. Au mieux, ça veut dire aussi une plus grande tolérance par rapport aux heures d'ouverture et de fermeture des magasins, dans la mesure où vous avez un nombre très important de personnes qui arrivent après les heures de travail. Il est tout à fait compréhensible que la Commune ne va pas s'empresse de demander aux commerçants de respecter les heures de fermeture à la minute près. Comme chaque année, la Commune va être extrêmement tolérante par rapport aux heures de fermeture des magasins au vu, je le rappelle, de la gestion très particulière de l'espace public à ce moment-là.

Je voudrais aussi rappeler qu'il y a une communication qui est faite de la part de la Commune, un courrier va être envoyé dans les prochaines heures aux commerçants de l'ensemble du territoire de la Commune, expliquant les modalités pratiques qui seront mises en place par la Commune par rapport à ce moment particulier qui se déroule durant ce mois de ramadan, c'est-à-dire les problèmes liés à la mobilité, comment les commerçants doivent communiquer par rapport à leurs clients, rappeler les différents parkings existants, mais aussi les différentes zones de stationnements possibles pour leur clientèle, rappeler aussi les problèmes liés à la sécurité alimentaire. L'AFSCA et le Laboratoire bruxellois vont être très attentifs, durant cette période, au respect des normes et des règles d'hygiène.

L'interpellation de Monsieur Ikazban par rapport aux dérogations, les dérogations sont évidemment reprises dans la loi de 2006 et malheureusement pour notre Commune, qui n'est pas ni en zone touristique, ni en zone particulière, les seules possibilités, ce sont les 15 jours que prévoit la loi et on ne peut y déroger. La Commune déroge déjà largement dans le cadre d'une année civile à travers différentes activités qui sont organisées par les noyaux commerçants, mais aussi durant les différentes fêtes reprises dans le calendrier

officiel. La seule chose que peut faire la Commune dans le cadre de l'organisation du ramadan, c'est premièrement d'organiser la mobilité d'une manière efficace, et je pense que nous le faisons relativement bien. L'année dernière, ça s'est bien passé. Ce sont aussi les différentes informations que nous donnons aux commerçants par rapport aux heures d'ouverture, mais aussi par rapport aux possibilités de parkings existants etc. Donc la Commune met tout en œuvre pour pouvoir faire en sorte que ce mois de ramadan, qui je le rappelle au-delà de son aspect religieux, est un moment extrêmement intense sur le plan économique. On voit la population se multiplier dans les noyaux commerciaux et donc, il est de notre devoir et de notre responsabilité de prendre les mesures utiles et nécessaires pour que les choses se déroulent au mieux et donc, pour l'aspect plus lié à la sécurité, je ne sais pas si la Bourgmestre veut rajouter l'un ou l'autre élément...

**M. le Président :**

Je donne la parole à Madame la Bourgmestre.

**Mme la Bourgmestre :**

Pendant cette période de ramadan, des dispositions sont prises au niveau communal dans le cadre d'un véritable partenariat entre les travailleurs sociaux de rue, les gardiens de la paix et les policiers. Les travailleurs de rue sont présents tous les jours jusqu'à 21h45 et essentiellement dans trois quartiers : le quartier Maritime, le quartier du parvis Saint Jean-Baptiste et celui des Etangs noirs. Il y a une équipe de quatre travailleurs plus un responsable par quartiers. Il y a également le dispositif des gardiens de la paix. Il y a cinq agents qui sillonnent la Commune le week-end et huit agents en semaine, essentiellement dans le même quartier et aux mêmes heures. Il y a plus de policiers en fin d'après-midi et en soirée.

Ce dispositif fait un briefing chaque jour, l'après-midi à 15 heures, avec tous les participants au dispositif. Il y a également une réunion d'évaluation qui se fait chaque semaine avec le Chef de corps, le Fonctionnaire de prévention et moi-même.

L'Echevin de l'Economie vous a expliqué les mesures qui sont prises à l'égard des commerçants. Il y a une sensibilisation qui est réalisée par un avis qui est remis aux commerçants sur les conseils et les mesures à prendre pour un mois de ramadan qui soit profitable à tous les citoyens sur le territoire de la Commune.

Il y a des dispositions qui sont prises en termes de mobilité et de stationnement. Il n'est pas envisagé de fermer la chaussée de Gand, mais comme nous avons une difficulté de places de stationnement, nous avons signalé aux commerçants qu'ils pouvaient toujours diriger leur clientèle vers le parking Brunfaut et le parking Delaunoy et nous avons pris différents contacts avec les acteurs sociaux et culturels pour les informer des différentes dispositions que nous prenons à l'occasion de cette période.

**M. le Président :**

Merci Madame la Bourgmestre.

Je donne la parole à Monsieur Ikazban.

**M. Ikazban :**

Écoutez, on ne va pas être très longs, mais on me répète ici presque exactement la même chose que ce qu'on a dit, il y a un an ici. Je m'interrogeais sur le fait qu'il y a des

dérogations possibles, je l'avais expliqué il y a un an. Quand on m'explique à la fois qu'on ne peut pas donner de dérogation et qu'en même temps, il y aura une tolérance, je me pose toujours la question de savoir comment on peut donner une tolérance et en même temps dire qu'il faut faire respecter la loi et donc fermer les commerces à 20 heures. Je n'ai pas compris sur base de quoi on permet cette tolérance. Si vous avez cette tolérance, tant mieux, mais je dis simplement que ça pose un peu question.

Sur les dérogations, je rappelle effectivement qu'une des possibilités, c'est à l'occasion de festivités. Une partie du ramadan peut être considérée comme une festivité. Par rapport à la zone touristique, parce que la dernière fois, il y a un an, on m'avait dit que ce n'était pas possible, qu'il n'y avait que le Pentagone, que Bruxelles-Ville, ce n'est pas vrai, il y a d'autres endroits, car depuis lors, j'ai eu des informations, d'autres endroits donc où il est possible de le demander, comme par exemple le Molenbeek historique qui est une zone qui pourrait parfaitement être considérée comme étant un prolongement de la rue Dansaert etc. On a rénové cette place, on a inauguré cette place, c'est le premier espace partagé à Bruxelles qui en plus est doté maintenant d'un monument invisible qui va certainement attirer beaucoup de touristes, en tout cas, c'est ce qui a été dit par l'artiste ! Donc je pense qu'il faut creuser vraiment, il faut vraiment creuser profondément cette possibilité de faire reconnaître cette partie de Molenbeek en zone touristique notamment pour permettre une activité économique plus en adéquation avec les réalités socio-économiques et sociales du terrain.

Je vous remercie.

**M. le Président :**

Merci pour votre humour sérieux, Monsieur Ikazban.

L'incident est clos, nous passons à l'interpellation suivante.

### **3. Interpellation déposée par Monsieur Lakhloufi relative au parc Marie-José. Interpellatie ingediend door Mijnheer Lakhloufi betreffende het Marie-José park.**

---

**M. le Président :**

Je donne la parole à Monsieur Lakhloufi pour la lecture de son interpellation.

**M. Lakhloufi :**

Je vous remercie Monsieur le Président.

Profitant des beaux jours, comme beaucoup de Molenbeekoïses, j'avais décidé de me rendre dans un parc public et mon choix s'était porté, ce jour-là, sur le parc Marie-José. Je me suis donc baladé dans tout le parc où il y avait énormément de familles avec deux jeunes enfants, et outre le fait qu'à un certain nombre d'endroits, le parc a des aspects lugubres et même inquiétants, il me semble complètement laissé à l'abandon. Il n'existe plus aucune plaine de jeu pour se divertir de manière sécurisée et pourtant, ce n'est pas l'espace qui manque. Si les enfants n'ont pas d'autres activités possibles que de monter aux arbres, ce qui est désormais interdit, jouer au football à quelques mètres d'un étang, ce qui comporte des risques évidents, ou encore de courir parmi les ronces et les bois morts. Je me suis donc posé la question, pourquoi ne pas imaginer pendant les vacances d'été des animateurs qui se chargeraient d'animer cet espace en proposant des activités ? Je pense qu'un partenariat avec l'école du cirque pour animer des ateliers jongleries et des exercices

d'équilibriste etc., ou encore faire appel à quelques étudiants disposant d'une formation d'animateurs de plaine, ce serait déjà une bonne chose dans l'immédiat.

Lorsqu'on dit vouloir améliorer la qualité de vie à Molenbeek-Saint-Jean, cela passe par une meilleure gestion de l'espace public, dont les parcs, mais aussi par une politique proactive. Il faut proposer, être proactif et surtout aller sur le terrain. Si nous ambitionnons d'attirer de jeunes ménages, il faut que nous soyons attentifs à ce qu'ils puissent avoir des espaces verts accueillants, disposant d'espaces de détente et récréatifs pour leurs enfants. Quand il y en a, faut-il encore qu'ils soient entretenus, propres et sécurisés. C'est un élément essentiel pour l'attractivité d'une Commune, il faut en être conscient.

D'autres espaces mériteraient également qu'on s'y attarde, mais ma question se limitera à la gestion et à l'entretien du parc Marie-José.

**M. le Président :**

Merci Monsieur Lakhloufi.

Je donne la parole à Monsieur Magérus.

**M. Magérus :**

Je soutiens Monsieur Lakhloufi surtout quand il parle d'une bonne gestion des espaces publics, dont les parcs. Je suis toujours d'accord quand il dit qu'il faut que nous soyons attentifs à ce que les Molenbeekois puissent avoir des espaces verts accueillants, disposant d'espaces de détente et récréatifs. Quand il y en a, faut-il encore qu'ils soient entretenus, propres et sécurisés. Je relève ces trois qualificatifs et je voudrais revenir là-dessus parce qu'il me paraît aujourd'hui important d'être complet pour qu'on acte certains points qui sont manquants dans l'intervention de Monsieur Lakhloufi.

Monsieur Lakhloufi a parlé d'espaces entretenus, or à l'entrée du parc du côté de l'avenue Baeck, à hauteur du building Brasilia, la porte est cassée depuis le début de l'année. Il y a un semblant de grillages éventrés avec un trou béant. Pour ce qui concerne l'espace canin, à l'angle Martens-Baeck, la clôture est cassée depuis plus d'un an et il y a un trou béant vaguement couvert par une barrière Nadar. On a parlé des jeux pour les tout-petits, les jeux pour les tout-petits sont cassés depuis avant les dernières élections communales. Ceci, vous en conviendrez, donne une impression de non gestion, un sentiment d'abandon.

Monsieur Lakhloufi a parlé de propreté, or le parc Marie-José est à l'image de certaines rues de la Commune, avec des dépôts de déchets abandonnés en bordure de parc et qui restent là des jours durant.

Monsieur Lakhloufi a parlé de sécurité, il y a bien sûr les gardiens, les gardiens font ce qu'ils peuvent et vous conviendrez encore une fois que des trous béants, ça et là dans les clôtures d'un parc, ne font que s'ajouter au sentiment d'abandon. Vous me direz peut-être qu'il s'agit là d'un petit exemple, d'un exemple ponctuel, d'un exemple particulier, mais pour moi, il s'agit d'un exemple type de mauvaise gestion. Pourquoi, parce que la situation actuelle du parc Marie-José n'est évidemment pas due qu'au service des Plantations. La situation actuelle dépasse largement le service des Plantations communales. Une bonne gestion, c'est quoi ? Une bonne gestion, ce serait que les différents services responsables de ces manquements se mettent ensemble autour d'une table et conviennent d'améliorer la situation. Je vise évidemment les services Ateliers, Métallurgie, Travaux publics, Propreté publique et je pense qu'à cette condition-là, on pourrait améliorer la situation et remédier à

cette situation du parc Marie-José qui est effectivement, en ce moment, dans un état déplorable.

Merci.

**M. le Président :**

Merci Monsieur Magérus.

Ik geef het woord aan Mijnheer Berckmans.

**Dhr. Berckmans :**

Dank u Meneer de Voorzitter. Ik sluit mij ook aan bij de interpellatie van Meneer Lakhloufi. Die interpellatie gaat een beetje in dezelfde zin als degene die ik enkele maanden geleden heb ingediend waarbij ik het voorbeeld gaf van het park Piron. Ik heb dat toen nog voorgesteld de mogelijkheid te onderzoeken om tijdens het weekend en de vakantieperiodes animators konden zijn om de kinderen te animeren. Of er eventueel een beroep kon gedaan worden op enkele studenten. Ik denk dat het interessant is, in het algemeen wordt hierdoor het materiaal in de speeltuinen beter bewaard en is er minder vandalisme. Maar het belangrijkste is dat dit de veiligheid van de kinderen ten goede komt die er spelen. Ik ben dus benieuwd wat er ondertussen hieraan gedaan is, ik weet dat het niet evident is met de financiële situatie en dergelijke. Als ik het mij goed herinner, had de burgemeester gezegd dat ze die piste ging bestuderen. Ik ben dus benieuwd of er ondertussen al een evolutie is in het antwoord. Dank u.

**Dhr. de Voorzitter :**

Dank u Mijnheer Berckmans.

Ik geef het woord aan Mevrouw Gadaleta.

**Mme l'Echevine Gadaleta :**

Je vous remercie pour toutes ces questions. Juste une petite précision, moi, je suis l'Echevine des espaces verts, je suis responsable du service des Plantations. Le service des Plantations, il est chargé du nettoyage, de l'entretien des parcs, c'est-à-dire couper le gazon, élaguer etc. Le service des Plantations fait aussi des petits travaux de réparation aux grillages aux plaines de jeux etc., mais ne dispose pas des moyens techniques et autres pour procéder à des gros travaux de réparation. En plus, le service des Plantations ne dispose en rien des compétences pour assurer l'animation et assurer de l'animation socio-éducative dans le parc.

Par rapport au parc Marie-José, ce parc sera bientôt rénové grâce à un projet Beliris. Normalement les travaux devaient débuter en août de l'année passée. On a eu une nouvelle réunion avec Beliris qui nous a dit que les délais étaient maintenant aout 2014. Ce sont des travaux qui vont à la fois refaire certains chemins du parc, ils vont aussi remettre en place une plaine de jeux, ils vont faire des petits travaux de rénovation, ils vont nettoyer l'étang. Le parc Marie-José est un parc classé et c'était à l'origine un bassin d'orage. Cet étang a donc une utilité, pas seulement esthétique, mais a donc aussi une utilité en cas d'orage. Si vous avez l'impression que le parc est en ce moment abandonné, effectivement le service des Plantations entretien ce parc avec quatre personnes. Pendant la période d'été, comme dans tous les parcs, il y a des équipes qui travaillent aussi le samedi et le dimanche pour le nettoyage des parcs, pour éviter que la saleté s'accumule pendant le week-end. C'est la

même équipe qui s'occupe également du parc Albert, juste à côté des écoles huit et neuf. Moi je pense qu'avec les moyens dont le service dispose, ils font leur maximum.

Dans le parc Marie-José, il y a aussi des zones qui sont laissées en gestion écologique, c'est-à-dire des zones où le service intervient le moins possible. Il faut savoir aussi que depuis le 1<sup>er</sup> janvier, il y a une ordonnance en Région bruxelloise qui interdit l'utilisation des pesticides et des produits chimiques dans les parcs. Le service des Plantations sera donc de plus en plus amené à travailler avec une gestion écologique, ce qui peut donner parfois l'impression à d'autres que le parc n'est pas entretenu, mais effectivement, c'est une manière de donner à la nature un peu ses droits dans les espaces verts.

Par rapport à l'aspect entretien des parcs, je dois vous dire quelque chose du plus profond de mon cœur, c'est que j'ai également des équipes qui sont parfois très démotivées de travailler dans certains parcs, parce qu'ils y mettent vraiment du cœur et de l'âme. Le service des Plantations, ce sont des personnes en général qui aiment vraiment bien leur métier, ils le choisissent pour les soins, pour les espaces verts dans la Commune. On remarque constamment que certains parcs ne sont pas respectés, qu'ils sont vandalisés, qu'on vole les plantes qu'on vient de mettre, etc. Je vous assure que quand vous me dites qu'il faut bien gérer l'espace, je suis toujours à la recherche de moyens d'amener un certain respect des espaces, mais surtout, parce que pour moi, c'est important, de respecter le travail des autres, parce que les gens y mettent quand même des heures pour rendre nos parcs agréables.

Par rapport à l'aspect, Monsieur Lakhroufi, de l'animation, je vous ai dit que ça ne dépendait pas du service des Plantations. Je peux vous dire que dans la zone Beekkant, il y aura un projet de la LES de créer bientôt dans les années qui viennent une Maison de quartier et donc, à partir de cette Maison de quartier, on pourra aussi prévoir des interventions dans le parc. Cela étant dit, j'ai deux remarques d'ordre tout à fait personnel, d'un côté je pense que les enfants sont accompagnés par leurs parents. Donc il y a quand même une responsabilité des parents dans les activités. Deuxièmement, je ne suis pas pour le fait qu'on occupe continuellement le temps des enfants. On structure ce temps toujours à l'école, pendant les cours, la récréation, on fait des activités. Il y a des activités quand ils sortent de l'école, mais je pense qu'il ne faut pas non plus exagérer et qu'il faut laisser la possibilité aux enfants, surtout dans les parcs, de jouer, de faire ce qu'ils veulent et de courir tout simplement et qu'il n'y ait pas toujours des activités structurées pour les enfants.

Les gardiens de la paix, surtout dans le parc Marie-José, sont très présents parce qu'ils ont leurs locaux là-bas et donc il y a une présence continue tous les jours entre 13 et 21 heures. Donc je pense que nous mettons effectivement tout en œuvre pour garantir l'entretien et la sécurité et la propreté des parcs, mais force est de constater que ce n'est pas toujours évident et que voilà, on a des moyens limités et qu'il faut trouver une manière de sensibiliser les gens par rapport au fait que le parc, ce sont des espaces verts qui sont entretenus avec des moyens publics et qu'il faut garder un certain respect de ces espaces parce que ce sont les poumons verts qu'on a dans une Commune densément habitée.

#### **M. le Président :**

Merci Madame Gadaleta.

Non, Monsieur Magérus, vous n'avez pas introduit l'interpellation et donc vous n'avez plus droit à la parole. Seul Monsieur Lakhroufi peut encore prendre la parole après la réponse de l'Echevine. C'est comme ça, c'est dans le règlement d'ordre intérieur ! Je donne la parole à Monsieur Lakhroufi.



**M. Lakhloufi :**

Je comprends très bien et je pense que Madame Gadaleta nous a apporté beaucoup d'éléments de réponse. Néanmoins, je ne suis pas totalement d'accord en ce qui concerne les animations. Parce que dans l'interpellation que je dépose, ça concerne simplement les périodes de vacances scolaires d'été. Je trouve que ce parc pourrait, sur cet espace-là, qui est un espace visuellement très agréable, très ouvert, très joli, on pourrait vraiment penser à proposer des activités ludiques. J'ai proposé l'école du cirque, mais ça pourrait être autre chose, comme du théâtre en plein air etc. Je trouve que ce serait dommage de s'en priver.

Je n'étais pas au courant qu'il y avait des travaux programmés. J'espère simplement que cet espace va proposer plus de lieux récréatifs pour les enfants, où ils pourront jouer en toute sécurité, surtout à des jeux de ballon. Je trouve quand même que c'est assez risqué de jouer à des jeux de ballon à quelques mètres d'un étang qui est vaseux. Il y a déjà eu plusieurs accidents, on a eu des enfants qui sont morts noyés, on a connu des drames au parc Marie-José. On verra à la fin des travaux ce que ça donnera et, si vous avez bien compris mon interpellation, c'est aussi une interpellation sur la manière générale de gérer les espaces publics, notamment les espaces verts, mais aussi le mobilier urbain. On peut déjà voir des dégâts apparaître sur la place de la Duchesse, alors que les aménagements viennent d'être terminés. On le voit, c'est systématique, donc il faut être attentif à cela.

**M. le Président :**

Merci Monsieur Lakhloufi.

**4. Interpellation déposée par Monsieur Ikazban concernant le retard de délivrance des fiches relatives à la déduction des frais de garderies.**

**Interpellatie ingediend door de Heer Ikazban betreffende de vertraging in de aflevering van de fiches betreffende de aftrek van de kosten van de kinderopvangdienst.**

---

**M. le Président :**

Je donne la parole à Monsieur Ikazban.

**M. Ikazban :**

Merci Monsieur le Président.

Je souhaite attirer votre attention sur un éventuel retard pris par l'Administration communale dans l'envoi des fiches permettant aux parents de justifier la déduction des frais de garderie de nos enfants dans leurs contributions, et ce, alors même que la date de limite d'introduction papier des déclarations fiscales est fixée au 26 juin 2014. Il existe également une date limite pour la version électronique avant le 16 juillet.

Étant donné que la décision de rendre les garderies payantes n'a pas été des plus simples à gérer pour les familles et surtout que l'un des arguments avancés pour en adoucir les conséquences était justement de mettre en avant cette disposition légale de déduction des frais dans les déclarations fiscales, si la situation que je vous expose s'avère vérifiable, il en résulte qu'actuellement, cette absence d'attestations fiscales est très dommageable aux familles du fait que, n'en disposant pas en temps requis, ils ne peuvent en pratiquer la déduction pour les garderies de leurs enfants, ce qui d'emblée leur pose un préjudice pécuniaire. Il faut dès lors considérer que les familles ayant fait confiance au système, subissent un deuxième dommage financier. Dès lors, j'aimerais savoir si à ce jour, les fiches fiscales ont été toutes envoyées dans les temps requis et le

cas échéant, quelles sont les raisons justifiant ce retard et que prévoyez-vous d'ores et déjà pour pallier directement à ces difficultés financières qui sont générées par cette lacune.

Avant de vous remercier pour vos réponses, je sais que depuis mon interpellation, on a enfin transmis les fiches dans les écoles, mais néanmoins j'ai à ma connaissance une école au moins où les parents n'ont pas encore reçu les fiches, donc ça, je tenais quand même à le dire, comme ça, ça limitera peut-être la longueur de la réponse.

**M. le Président :**

Merci Monsieur Ikazban.

Ik geef het woord aan Mijnheer Berckmans.

**Dhr. Berckmans :**

Ik wil mij aansluiten bij de interpellatie van Meneer Ikazban en die verplichting van de fiscale fiches een beetje breder trekken, niet alleen voor de kinderopvang maar ook voor andere activiteiten waar de gemeente al of niet rechtstreeks een rol in heeft. Excuseer mij om het op dit late uur nog eens te hebben over de sporthal Heyvaert als voorbeeld. Enkele jaren geleden, toen die sporthal operationeel is geworden, ben ik bij de verantwoordelijke gegaan om te vragen of die fiches werden afgeleverd. Dus naast de kinderopvang door de scholen, kan er ook een aftrek worden gedaan voor de betaling van kinderopvang of activiteiten tijdens de vakantie en in de weekends. Er is dan een briefwisseling geweest. Schepen Vander Maele, de toenmalige schepen van Financiën, was er toen bij betrokken. Ik ben toen zelfs met de fiches in het Nederlands en het Frans naar de sporthal gegaan. Ik heb uitgelegd hoe ze die moesten invullen. Maar dus dit jaar opnieuw, zijn er nog altijd geen fiches afgeleverd.

Als dat niet voor de sportactiviteiten is voor de zaal Heyvaert, voor sportstages en andere activiteiten, kan ik mij voorstellen dat het ook op andere plaatsen niet het geval is.

Dit is ook een sociale kwestie, in die zin dat degenen die er niet van op de hoogte zijn dat die fiscale aftrekbaarheid bestaat voor de opvang, er ok niet van kunnen genieten. Ik zou dus bijkomend willen vragen, aansluitend bij de interpellatie van Meneer Ikazban, of alle diensten eens eindelijk hierover kunnen geïnformeerd worden. Dit is een verplichting vanuit de overheid om die fiches af te leveren, zonder dat de belanghebbenden erom moeten vragen.

**Dhr. De Voorzitter :**

Dank u Mijnheer Berckmans.

Je donne la parole à Madame la Bourgmestre.

**Mme la Bourgmestre :**

Monsieur Ikazban, il y a effectivement eu des retards concernant l'envoi des fiches permettant aux intéressés de justifier la déduction des frais de garderie et ses retards sont dus essentiellement à des problèmes d'ordre informatique et Madame Gadaleta pourra vous apporter des précisions à cet égard. Vous savez que c'est un nouveau système que nous avons implémenté et donc, par définition, il y a souvent des difficultés quand on met en œuvre un nouveau programme. Mais je dirais qu'au-delà des problèmes qui ont été

rencontrés, l'important, c'est qu'évidemment ces difficultés ne se reproduisent plus et j'ai demandé au Receveur communal de piloter un groupe de travail afin d'évaluer le système qui a été mis en œuvre et d'y apporter les modifications et améliorations nécessaires pour l'année prochaine.

**M. le Président :**

Merci Madame la Bourgmestre.

Je donne la parole à Madame Gadaleta.

**Mme l'Echevine Gadaleta :**

Par rapport au fait que vous me communiquez qu'il y a une école où ces attestations fiscales n'ont pas été délivrées, je vous saurais gré de me dire laquelle, parce que d'après les services, la plupart des attestations fiscales ont été délivrées le 10 juin. Le 10 juin elles ont été imprimées dans nos services et au moment de l'impression, on s'est rendu compte qu'il y avait des écoles qui manquaient, mais ce retard a été rattrapé la semaine même. Dès le moment où les fiches fiscales sortent de la Maison communale, elles sont distribuées dans les écoles. Alors est-ce qu'il y a un retard au niveau des écoles, au niveau des enseignants ? Parce qu'il faut que la poste arrive aux écoles, il faut ensuite les distribuer aux différents enseignants et puis ensuite il faut que les enseignants les distribuent aux enfants. Donc est-ce qu'il y a eu un retard à ce niveau-là ? En tout cas, chez nous, tout est parti, la plupart des attestations fiscales sont parties le 10 juin.

Par rapport aux problèmes informatiques, la Commune a choisi de travailler avec un programme qui s'appelle Onyx, qui était un programme déjà utilisé par d'autres services communaux et dans ce sens-là, ça paraît un choix logique dans un souci de cohérence des différents programmes informatiques. Les premiers entretiens avec l'entreprise qui gère ce programme datent déjà de juillet 2013. Donc, on s'est pris suffisamment à l'avance pour avoir un programme au point. C'est seulement en imprimant des attestations fiscales, soit les rappels de factures, qu'on s'est rendu compte qu'il y avait des manquements dans ce programme. On a dû acheter de nouveaux modules dans le programme et donc chaque fois tout cela a entraîné un retard. Un programme informatique, on ne sait jamais s'il marche tant qu'on n'a pas utilisé. C'était donc impossible de vérifier à l'avance si les attestations fiscales allaient bien être imprimées. S'il n'y a pas des données à travailler, on ne sait pas vérifier la fiabilité du système informatique. Au niveau du personnel, le service travail avec deux personnes pour le suivi de l'accueil, des factures, et des attestations fiscales et comme on a remarqué qu'il y avait une situation difficile pour gérer tout cela, on n'a pas lésiné sur les moyens et donc on a ajouté du personnel en plus jusqu'au moment où les attestations fiscales ont été imprimées.

**M. le Président :**

Merci Madame Gadaleta.

Je donne la parole à Monsieur Ikazban.

**M. Ikazban :**

Je vous remercie pour les réponses.

C'est vrai qu'entre le moment où j'ai fait l'interpellation et aujourd'hui, il y a une accélération, en tout cas dans le processus. Néanmoins, admettez quand même que mi-

juin, pour fournir les attestations fiscales, c'est vraiment beaucoup trop tard. Je ne sais pas si c'est un problème informatique uniquement, ou un problème informatique et un problème de personnel ? Je rappelle simplement que lors des Sections réunies où on a parlé de la garderie et de la gestion qui en incombe, les services nous avaient alertés sérieusement sur les possibles difficultés de gestion et vous aviez parlé déjà de manque de personnel et de problèmes informatiques. J'en veux pour preuve le débat qu'on a eu sur le problème des factures où j'avais dit attention, et nous étions plusieurs à avoir fait la remarque, attention, il y a un risque de regrouper plusieurs factures parce qu'il y a un retard. On avait dit qu'il ne fallait pas que les parents soient les victimes de ce retard et ça va faire l'objet certainement d'une autre interpellation. Mais j'apprends à l'instant qu'en fait, on va envoyer à des parents plusieurs factures en même temps, donc on va quand même regrouper les factures, alors qu'on nous avait garanti l'inverse. Donc ici, vous avez réussi à pallier le problème des déductions fiscales et j'espère que ça ne se reproduira plus, mais néanmoins, il y a l'autre problème ou les parents risquent aussi d'être victimes d'un défaut d'efficacité, c'est de regrouper des factures où finalement les parents vont se retrouver avec des factures trop importantes à payer en même temps.

**M. le Président :**

Merci Monsieur Ikazban.

Je donne la parole à Madame Gadaleta.

**Mme l'Echevine Gadaleta :**

En tout cas, l'accord avec l'entreprise c'était que les attestations fiscales devaient être prêtes pour le 15 mai. Ça, c'était l'accord et à partir du moment où on a essayé d'imprimer des attestations fiscales, on s'est rendu compte qu'il y avait des erreurs. Par rapport à cette inquiétude que vous avez et je comprends que si les parents ont reçu cette information qu'ils s'inquiètent. Mais ça, c'était clair et net, on ne va pas envoyer des rappels en une seule fois, ça, c'est exclu. C'est bien que vous me le disiez, je vais encore signaler cela aux services. Au début, le programme n'avait pas encore été installé et donc on a dû travailler manuellement, mais je vous le répète, on a mis je pense les moyens qu'il fallait. C'est vrai qu'au début, ça a été un travail fastidieux, parce que c'est un travail d'encodage et les retards que je regrette énormément, je vous assure qu'on a vraiment suivi ça de tout près, en tout cas de mon Cabinet et du Cabinet de la Bourgmestre avec un souci d'inquiétude par rapport aux parents. Mais les grosses maladies d'enfance de ce programme informatique sont dépassées. Donc l'année prochaine, je vous garantis qu'il n'y aura pas de souci à ce niveau-là.

**M. Ikazban :**

Inch Allah.

**Mevr. de Schepen Gadaletta :**

Ik geef toe dat ik de situatie van de zaal Heyvaert niet echt ken, maar natuurlijk, indien de gemeente er activiteiten zou organiseren, is er ook opvang. In dat geval moeten we voldoen aan verplichtingen. Ik weet niet of er – in het geval van de zaal Heyvaert – of er activiteiten worden georganiseerd door de gemeente, door Molenbeek Sport of door andere VZW's. Het zal ervan afhangen, maar als je de indruk hebt dat bepaalde activiteiten georganiseerd worden door gemeentelijke diensten waardoor geen fiscale attesten worden afgegeven, moeten we zeker nagaan wat er mis is gegaan. Maar in principe zijn onze gemeenteontvanger en andere diensten hier goed van op de hoogte.

**Dhr. Berckmans :**

Ongeacht of het de gemeente is of Molenbeek Sport ...

**Mevr. de Schepen Gadaletta :**

Ja, maar het is gewoon om te weten wie we moeten aanspreken, indien dit niet gebeurd is.

**Dhr. Berckmans :**

Ik heb de Heyvaert enkel als voorbeeld gegeven, dit is ook het geval in andere sportinfrastructuren, de jeugdinfrastructuren. Het heeft ook een sociaal aspect. Mensen sturen er hun kinderen naartoe en ze krijgen geen fiscaal attest.

**Dhr. de Voorzitter :**

Dank u Mijnheer Berckmans.

**5. Interpellation déposée par Monsieur Ikazban relative aux incidents impliquant des agents de Police.  
Interpellatie ingediend door de Heer Ikazban betreffende de incidenten waarbij politieagenten betrokken waren.**

---

**M. le Président :**

Je donne la parole à Monsieur Ikazban.

**M. Ikazban :**

Depuis près de deux ans, on assiste à des incidents, pour ne pas dire des bavures impliquant des agents de police. Au-delà du fait que des faits aussi graves ne devraient pas se produire, on ne peut pas nier l'impact extrêmement négatif qu'ont eu ces incidents sur la population et le climat de crainte que cela a engendré. De plus, on ne peut négliger les conséquences de cette défiance et le discrédit que ces agents jettent sur l'ensemble de la profession, évidemment sans faire de généralisation, on parle ici de problème tout simplement. C'est pourquoi, je souhaite vous interpeller Madame la Bourgmestre, vous qui avez l'unique responsabilité administrative de la police, étant donné le nombre croissant de ces incidents, en tant que Bourgmestre, quelles mesures avez-vous prises pour pallier à cet état de fait, avez-vous pensé à une politique de prévention auprès de la population, qu'en est-il de l'assistance prévue pour les victimes, et je réitère ici la crainte que j'ai évoquée précédemment lors de la discussion du point sur le contrat de prévention ?

Intégrer mieux la population dans une procédure les concernant permettrait d'évacuer certaines frustrations, de dissiper tout malentendu quant au manque d'attention et d'écoute auxquelles ils ont parfois l'impression de faire face. Pourquoi dès lors ne pas réexaminer ma proposition de mettre en place un système d'interpellation citoyenne au Conseil de police telle qu'on le connaît au Conseil communal ?

Je vous remercie pour vos réponses.

**M. le Président :**

Merci Monsieur Ikazban.

Je donne la parole à Monsieur De Block.

**M. De Block :**

Je voudrais me joindre à cette interpellation et je voudrais rajouter une question. J'ai entendu qu'il y a un processus, un groupe de travail constitué de représentants des associations de jeunes, des jeunes, du Conseil de police, l'Echevine de la Jeunesse, et je voudrais demander dans quel cadre et avec quel mandat ce groupe de travail va fonctionner ? Je voudrais le demander parce que je suis inquiet et je pense que si le mandat de ce groupe de travail n'est pas très clairement de pouvoir travailler sur les deux volets de l'équation, c'est-à-dire les problèmes qui pourraient se poser à l'intérieur des forces de l'ordre et les préjugés ou attitudes chez les jeunes, je pense que ce groupe de travail et ce processus seront voués à l'échec. Je suis concerné parce que j'ai déjà fait des échanges avec des jeunes et la police molenbeekoise et donc les jeunes sont prêts, malgré leurs expériences négatives avec la police, ou certains policiers, d'entamer ce dialogue. Mais ce dialogue doit pouvoir être critique, ouvert et ne pas être quelque chose pour juste évacuer la pression. Les jeunes veulent s'engager à condition que les problèmes et les débordements ou les agents qui dépassent les limites clairement soient sanctionnés. C'est aussi quelque chose qui est une condition préalable pour pouvoir restaurer la confiance. J'ai peur que le mandat de ce groupe de travail fait sur un seul volet, qu'on va organiser plein d'initiatives où les jeunes vont prendre la parole, où on va organiser des matchs de football ou des échanges de police etc., et puis ils vont voir qu'il n'y a rien qui change, qu'il n'y a pas de sanction au sein de la police, qu'il n'y a pas de communication transparente sur les sanctions qui sont prises, et je peux vous dire que les jeunes qui se sont engagés, qui ont prêté confiance en ce processus, ils seront d'autant plus dégoûtés et ils perdront la confiance. Donc, je pense qu'il faut être très prudent avec le mandat que vous donnez à ce groupe de travail.

**M. le Président :**

Merci Monsieur De Block.

Je donne la parole à Madame la Bourgmestre.

**Mme la Bourgmestre :**

Monsieur Ikazban, le constat qu'on peut faire, c'est que nous vivons dans une société qui est de plus en plus agressive et où il existe une banalisation de la violence dans certains de ses aspects et notamment sur le plan des réseaux sociaux et sur le plan médiatique. Mais dire que depuis deux ans, on assiste à une multiplication des incidents, je ne peux évidemment pas être d'accord avec cette sortie que vous faites et qui ne se fonde absolument sur aucun élément concret et donc je regrette que vous considériez qu'il y a plus d'incidents aujourd'hui sur le territoire de Molenbeek-Saint-Jean qu'il n'y en avait par le passé. Ça, je pense que c'est déformer la réalité du quotidien dans cette Commune. Vous avez une appréciation tout à fait politique et subjective, dont je prends acte.

Pour le reste, je voudrais vous dire qu'il y a le Bureau d'Aide aux Victimes qui est toujours présent pour une écoute et un accompagnement à l'égard des personnes qui subissent des violences et donc, ce Bureau d'Aide aux Victimes est évidemment à l'écoute des personnes qui le souhaitent et cette assistance aux victimes, elle existe par le biais de ce bureau. Il y a évidemment une gestion de la violence qui doit être faite dans la formation des policiers et il faut qu'il y ait une meilleure connaissance des citoyens, de leurs droits et de leurs devoirs, ainsi que les policiers, qu'une formation doit être donnée à cet effet. Mais moi, vous savez, puisqu'on en est souvent aux interpellations faites aux autres autorités, je

pense qu'il est surtout nécessaire de se pencher aussi sur la capacité de la justice à faire une priorité du suivi des cas de violences, que ces violences viennent des policiers ou viennent des auteurs de celles-ci. Je pense qu'une des priorités qu'on devrait avoir, c'est d'examiner attentivement l'efficacité de la chaîne pénale tant à l'égard des auteurs de violences, qu'à l'égard des victimes de violences, et en ce qui concerne les interpellations citoyennes, au Conseil de police, la question a été posée. La législation actuelle ne prévoit pas la possibilité d'interpellation au Conseil de police. La question a déjà été étudiée pour notre zone et en ce qui concerne la question de Monsieur De Block, il serait intéressant de demander à Madame Turine la manière dont ce groupe de travail est organisé puisqu'elle y participe directement.

**M. le Président :**

Merci Madame la Bourgmestre.

Je donne la parole à Monsieur Ikazban.

**M. Ikazban :**

Normalement, la formule voudrait que je vous remercie pour vos réponses, mais franchement, je n'ai pas envie de vous remercier pour la réponse que vous venez de me donner. Parce que, si je comprends bien, moi, je n'ai pas le droit de dire qu'il y a plus de violence que par le passé. Moi, je dis simplement qu'au niveau de la prévention, effectivement, on ne va pas avoir de réponse aujourd'hui, mais il serait intéressant de savoir parce que vous dites que je prétends des choses, mais en fait, il suffit de lire la presse, des membres de votre propre majorité, de votre propre Collège, s'expriment dans la presse et dans les réseaux sociaux et confirment et font état de problèmes à ce niveau-là. Ils essaient de prendre des initiatives, je ne veux pas les accabler.

Moi, ce que je dis, je suis ici à titre politique et je suis curieux de savoir pourquoi au niveau de la prévention, quelle est cette initiative qui est prise. Madame Turine n'étant pas là, c'est quand même vous qui avez l'autorité au niveau de la police, donc je suis un petit peu étonné et je pense que le manque de clarté dans la réponse va nous amener certainement à débattre. Je suis vraiment déçu que vous bottiez en touche la proposition qui avait été faite d'interpellation citoyenne au Conseil de police, ce n'est pas parce que quelque chose ne s'est jamais fait que ce n'est pas possible. Vous savez, au Conseil communal, il y a des dispositifs aujourd'hui qui n'existaient pas il y a quelques années. L'interpellation citoyenne au Conseil communal, la possibilité de poser des questions d'actualité, c'est récent aussi. Il faut parfois oser et innover. Je suis vraiment déçu par votre réponse ce soir, mais je vais m'arrêter là et ne pas être plus long, et mettre ça sur le compte de la fatigue.

**M. le Président :**

Merci Monsieur Ikazban.

**6. Interpellation déposée par Monsieur Ikazban concernant la motion relative à l'installation d'une plaque commémorative reprenant une citation de Nelson Mandela votée à l'unanimité en séance du Conseil communal du 17/12/2013.**

**Interpellatie ingediend door de Heer Ikazban betreffende de motie inzake het aanbrengen van een herdenkingsplaat waarop een citaat te lezen staat van Nelson Mandela, waarmee met algemene stemmen werd ingestemd in de zitting van de Gemeenteraad van 17/12/2013.**

---

**M. le Président :**

Je donne la parole à Monsieur Ikazban.

**M. Ikazban :**

Monsieur le Président, Madame la Bourgmestre, en séance du 17 décembre 2013, au nom du groupe PS, j'avais proposé une motion concernant l'installation d'une plaque commémorative reprenant une citation de Nelson Mandela à la Maison des Cultures et de la Cohésion Sociale, mais aussi la proposition de rebaptiser la salle de spectacle de cette institution en salle Nelson Mandela. Je me souviens de l'enthousiasme que ma proposition avait suscité, du vote à l'unanimité qu'elle avait recueilli et même des applaudissements initiés par vous, Madame la Bourgmestre. Vous comprendrez donc mon étonnement de constater, alors que six mois se sont écoulés, qu'aucune démarche n'a été entreprise pour qu'une plaque commémorative soit installée. Je n'ai pas connaissance non plus que quoi que ce soit ait été organisé pour rebaptiser la salle de spectacle tel que nous l'avions décidé également. Notre groupe n'envisage pas que cette motion puisse être jetée aux oubliettes, ce serait aller à l'encontre du règlement d'ordre intérieur et du vote qui a été effectué et il est vrai, Madame la Bourgmestre, que vous aviez précisé qu'il fallait par courtoisie en référer au préalable aux autorités sud-africaines.

Force est de constater que pendant ce temps, d'autres Communes telles que Saint Josse et la Ville de Bruxelles ont déjà fait le nécessaire pour appliquer leur décision, la première en inaugurant une salle de sport et la deuxième en lançant son projet de construction d'un niveau stade qui portera le nom de Nelson Mandela. Qu'attendez-vous ?

Mes questions sont assez simples : qu'en est-il du suivi des démarches éventuelles, de demandes d'autorisation à faire auprès des autorités sud-africaines, puisque c'est la seule remarque vous aviez formulée à l'époque ? Étant donné que la motion concerne la Maison des Cultures et de la Cohésion Sociale, ne faudrait-il pas saisir l'occasion d'appliquer cette motion alors même que Molenbeek-Saint-Jean est sous le feu des projecteurs à l'occasion de Métropole Culture 2014 ? Et puis, de manière générale, que penser du respect des votes au sein de ce Conseil communal si les points adoptés ne sont pas appliqués ?

Je vous remercie d'avance pour vos réponses.

**M. le Président :**

Je donne la parole à Monsieur De Block.

**M. De Block :**

Je voudrais profiter de cette interpellation pour en fait poser la question sur comment le Conseil communal est tenu au courant des démarches décidées par le Conseil lors de différentes motions. En fait, on a décidé certaines choses, que le Président du



CPAS allait envoyer une lettre, ce genre de choses, j'aimerais bien juste à l'occasion demander qu'on soit tenu au courant des démarches prises, décidées et votées par le Conseil lors des motions.

**M. le Président :**

Merci Monsieur De Block.

Je donne la parole à Madame la Bourgmestre.

**Mme la Bourgmestre :**

C'est une bonne suggestion faite par Monsieur De Block parce qu'en effet, la lettre a été envoyée et elle aurait pu être communiquée aux membres de l'assemblée.

En ce qui concerne Nelson Mandela, je voudrais rassurer Monsieur Ikazban, nous ne sommes pas dans une course à la commémoration, nous voulons prendre notre temps pour que cet hommage se fasse dans de bonnes et de belles conditions. C'est un homme qu'on n'oubliera pas de sitôt et je crois qu'il faut bien organiser cet événement, plutôt que de le faire dans la précipitation. La demande a été faite à la Maison des Cultures et de la Cohésion Sociale pour que cette commémoration puisse être organisée. La question se pose de savoir évidemment quelle est la citation que l'on peut retenir de Nelson Mandela. Est-ce que la salle de spectacle est le lieu approprié pour donner le nom de cet grand homme politique ?

Pour le reste, comme je vous le disais, les autorités sud-africaines ont été sollicitées, mais nous n'avons pas eu de réponse et je suppose qu'elles ont dû être submergées par le nombre de demandes qui ont été faites par les différentes autorités pour pouvoir mettre à l'honneur ce grand homme d'État.

**M. le Président :**

Merci Madame la Bourgmestre.

Je donne la parole à Monsieur Ikazban.

**M. Ikazban :**

Ecoutez, je suis un peu mitigé par la réponse. On est plus de 100 jours après votre déclaration dans la presse le 14 mars 2014, où vous disiez que vous pensiez que ce n'était pas forcément une bonne idée de faire ça à la Maison des Cultures. Évidemment, quand j'ai lu cela, je me suis dit que c'était un manque de respect total par rapport à la décision qui a été prise au Conseil communal. Je trouve que de manière générale, quand une décision est prise, quand une motion est adoptée, qui plus est unanimité, le rôle du Collège c'est d'exécuter la motion. S'il y a un élément ou l'autre qui n'est pas exécuté, il peut toujours y avoir un problème technique, on revient alors au Conseil communal et on en parle. Mais je trouve dommage que plus de six mois après, ce n'est soit toujours pas fait. Vous dites que vous avez contacté les autorités et que vous n'avez toujours pas de réponse, peut-être que vous allez attendre longtemps alors. Moi je constate que deux autres Communes ont contacté les autorités sud-africaines et ont eu les réponses et ont pu avancer. Donc moi, je vais me contenter de la première partie de votre réponse où vous vouliez me rassurer, même si la suite de la réponse ne me rassure pas. Quand on a fait cette proposition, nous pensions que la Maison des Cultures et de la Cohésion Sociale qui a été créée justement dans le sens de rassembler et d'unir les gens, et je pense qu'une

grande partie du combat et de l'action de Nelson Mandela, c'est très justement ça également, et donc, que le lieu était bien choisi. La salle de spectacle n'avait quand même pas de nom et donc, on aurait pu la baptiser « Nelson Mandela ».

Quand vous parlez de la citation, on l'avait évoquée, dans la motion, c'est indiqué, qu'on avait déterminé la citation à apposer sur la plaque. Donc vous posez de nouvelles questions alors qu'on a déjà décidé quelque chose. Je suis quand même un petit peu surpris et déçu, j'espère que je ne vais pas devoir revenir avec une interpellation, mais en tout cas, je n'attendrai pas six mois pour le faire et j'espère que vous profiterez des projecteurs de Métropole 2014 pour exécuter la motion approuvée à l'unanimité par ce Conseil communal.

**M. le Président :**

Merci Monsieur Ikazban.

Je donne la parole à Madame la Bourgmestre.

**Mme la Bourgmestre :**

Je voulais vous préciser que la demande a bien été transmise à la Maison des Cultures et de la Cohésion Sociale. C'est vrai que nous connaissons une période particulièrement chargée en termes d'événements et donc, je suis convaincue que la Maison des Cultures et de la Cohésion Sociale vous donnera une suite tout à fait concrète à la motion qui a été votée ici dans cette assemblée.

**M. le Président :**

Merci Madame la Bourgmestre.